



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-34730>

Département(s) de publication : **01, 69, 39, 74, 73**

Annonce n° **24-34730**

Services

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-25146

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Commune De Preveessin-Moens

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 21010313100012

**Ville** : PREVESSIN-MOENS

**Code postal** : 01280

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 01, 69, 39, 74, 73

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : NETTOYAGE DES LOCAUX COMMUNAUX

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 90911000

**Type de marché** : Services

**Description succincte du marché** : Montant HT minimum pour la durée totale du contrat (12 mois reconductible 1 fois pour 12 mois) : 110000.0 Euro(s) H.T. L'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande. Le contrat est susceptible d'être reconduit dans les conditions du cahier des charges. Les prestations sont réglées par des prix unitaires et forfaitaires. Les montants estimatifs sont indicatifs et comprennent la totalité des périodes de reconduction. L'objet de l'accord-cadre est le nettoyage des bâtiments communaux et de leurs vitrages intérieurs et extérieurs accessibles sans travail en hauteur

**Critères d'attribution** : énoncé dans le Rc

### Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 29/03/2024 à 12h00, lire 05/04 /2024 à 12h00
-

Date d'envoi du présent avis à la publication : 22/03/2024